



N° 2223 ABRP/DHE/DIVEC/SI/SA

## COMMUNIQUE

Le ministère de la santé a été informé par l'Organisation Mondiale de la Santé, de la circulation dans la région africaine, de quatre produits de qualité inférieure ou falsifiés, c'est-à-dire ne répondant pas à leurs normes de qualité ou spécifications. Il s'agit des sirops antitussifs suivants : PROMETHAZINE, KOFEXMALIN, MAKOFF et MAGRIP, tous fabriqués par le Laboratoire indien **Maiden Pharmaceutical Limited**.

L'utilisation de ces produits, en particulier chez les enfants, peut entraîner des douleurs abdominales, des vomissements, des diarrhées, une altération de l'état mental, des lésions rénales aiguës, ou mettre en jeu le pronostic vital.

**Le Directeur général de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique (ABRP), certifie que les produits incriminés ne disposent pas d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) au Bénin.**

Toutefois, il en appelle à la vigilance des populations pour signaler toute présence de ces produits au Bénin. Si vous êtes en possession de l'un de ces produits, **NE L'UTILISEZ PAS** mais notifiez-le en appelant immédiatement le numéro vert **136** ou l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique au numéro **51 20 98 15**.

Le Directeur général de l'Agence Béninoise de Régulation Pharmaceutique compte sur la collaboration de tous pour une lutte efficace contre les produits de qualité inférieure ou falsifiés.

Cotonou, le **14 OCT 2022**  
  
**Dr Yossounon CHABI**  
Directeur Général